



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, le 1^{er} octobre 2014

Service maritime et littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON**

N° 35

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement du Championnat de France d'Aviron de Mer du **vendredi 3 au samedi 4 octobre 2014** sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation, le mouillage, et le stationnement des navires et engins de toute nature sont interdits de **9h00 à 18h00** dans la zone réglementée délimitée comme suit (système WGS84):

- NO : 44°40,32'N - 01°10,94'W
- SO : 44°39,93'N - 01°10,94'W
- SE : 44°39,86'N - 01°09,27'W
- NE : 44°40,16'N - 01°09,43'W

Une représentation graphique de cette zone est annexé au présent avis.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur des Affaires Maritimes
Michel ARDOHAIN
Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages

